

ANNEXE II

Règlement d'examen

CAP Agent polyvalent de restauration

LISTE DES DOMAINES

❶ Domaine professionnel

- ❷ Domaines généraux :
- Expression française ;
 - Mathématiques Sciences-Physiques ;
 - Vie sociale et professionnelle ;
 - Education physique et sportive.

REGLEMENT D'EXAMEN

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AGENT POLYVALENT DE RESTAURATION					
INTITULE DES EPREUVES	Unités	Coeff	Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue (établissements publics)	Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés) enseignement à distance candidats libres	Durée de l'épreuve ponctuelle
DOMAINE PROFESSIONNEL					
EP1 - Production de préparations froides et de préparations chaudes	U 1	6	CCF	ponctuelle pratique	4 H max
EP2 - Mise en place de la distribution et service au client	U 2	5	CCF	ponctuelle pratique	2 H max
EP3 - Entretien des locaux, des matériels, des équipements	U 3	5	CCF	ponctuelle pratique	3 H max
DOMAINES GENERAUX					
EG 1 - Expression française	U 4	2		ponctuelle écrite	2 H
EG 2 - Mathématiques - Sciences-Physiques	U 5	2		ponctuelle écrite	2 H
EG 3 - Vie sociale et professionnelle	U 6	1		ponctuelle écrite	1 H
EG 4 - Education physique et sportive	U 7	1	CCF	ponctuelle	
<i>Epreuve facultative de langue vivante étrangère (*)</i>				<i>ponctuelle orale</i>	<i>20 min</i>

(*) Ne sont autorisées que les langues vivantes étrangères enseignées dans l'académie, sauf dérogation accordée par le recteur.
Cette épreuve est précédée d'un temps égal de préparation.